

# Violences du 1er mai et affaire des passeports: le procès d'Alexandre Benalla s'ouvre ce lundi

Par Le Figaro avec AFP  
Publié il y a 9 heures



Alexandre Benalla quitte la prison de la Santé (Paris) après sa semaine de détention provisoire en février 2019. JACQUES DEMARTHON / AFP

## L'ancien chargé de mission pour la sécurité du président de la République comparait jusqu'au 1er octobre devant le tribunal correctionnel de Paris.

C'est une affaire qui a ébranlé les plus hautes sphères de l'État et mis à mal la République «*exemplaire*» prônée par Emmanuel Macron. La révélation d'une vidéo d'Alexandre Benalla, casque des forces de l'ordre sur la tête, frappant un homme le 1er mai 2018, place de la Contrescarpe, à Paris, avait fait grand bruit à l'été de cette année-là. Pour ces faits ainsi que pour l'affaire dite des passeports, l'ancien collaborateur d'Emmanuel Macron est jugé avec Vincent Crase, à partir de ce lundi, devant le tribunal correctionnel de Paris.

Le scandale avait éclaté le 18 juillet 2018, lorsqu'Alexandre Benalla est identifié par *Le Monde* sur une vidéo de Taha Bouhafs, ancien militant de La France insoumise devenu journaliste. Sur ces images, tournées le 1er mai sur la place de la Contrescarpe dans le cinquième arrondissement de Paris et diffusées le jour même, on voit Alexandre Benalla, coiffé d'un

casque à visière des forces de l'ordre, frapper un homme. Les investigations permettent d'établir qu'il moleste également un couple sur cette même place ainsi que deux autres personnes au Jardin des plantes.

Problème, l'homme est alors chargé de mission auprès du président, et son action ne semble pas correspondre à celle d'une opération de maintien de l'ordre. Très vite, l'opposition s'empare de l'affaire et émet de vives critiques sur la gestion des services de sécurité de l'Élysée. Le parquet de Paris ouvre une enquête préliminaire le 19 juillet et Alexandre Benalla est licencié par l'Élysée dès le lendemain.

Après plusieurs mois d'enquête, Alexandre Benalla et Vincent Crase, un ex-salarié de la République en marche, sont mis en examen et placés en détention provisoire pendant une semaine en février 2019. Ils soutiennent alors avoir aidé les forces de l'ordre à interpellé des manifestants qui leur jetaient des projectiles. Mais pour la juge d'instruction en charge du dossier, leur intervention «*n'apparaissait pas nécessaire*». Elle ordonne leur renvoi devant le tribunal correctionnel.

## **«Je suis le fusible utile du pouvoir»**

Dans son livre *Ce qu'ils ne veulent pas que je dise* publié en novembre 2019, Alexandre Benalla a reconnu que «*des erreurs ont été commises évidemment, par moi, c'est certain, mais il semble malgré tout que j'aie le dos bien large. Et je suis loin d'être le seul responsable de ce naufrage. Je suis le fusible utile du pouvoir*», déplore-t-il.

Aujourd'hui âgé de 29 ans et reconverti dans le privé, l'ancien chargé de mission à l'Élysée doit donc comparaître pour «*violence en réunion, immixtion sans titre dans l'exercice d'une fonction publique, port d'arme, usage public et sans droit d'un insigne, violation du secret professionnel et divulgation d'images de vidéoprotection*». Il encourt jusqu'à cinq ans de prison et 375.000 euros d'amende. À ses côtés, Vincent Crase, ex-salarié de la République en marche, doit répondre de «*violence en réunion, usage public et sans droit d'un insigne, port d'arme prohibé et suppression de données*» et risque trois ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende.

Deux anciens hauts grades de la Préfecture de police de Paris, soupçonnés d'avoir remis à Alexandre Benalla les images de vidéosurveillance de la place de la Contrescarpe, sont pour leur part jugés pour «*divulgation d'images de vidéoprotection et violation du secret professionnel*».

Pour une «*bonne administration de la justice*», le tribunal correctionnel de Paris a ordonné la jonction de ces dossiers avec celui de l'utilisation frauduleuse par Alexandre Benalla de passeports diplomatiques et de service. Pendant plusieurs mois après son licenciement de l'Élysée, il avait en effet continué à voyager avec des passeports diplomatiques. Il détenait en outre un passeport de service obtenu frauduleusement selon l'accusation. Une enquête avait

été ouverte le 29 décembre 2018 par le parquet de Paris. Concernant ce second volet, l'ancien chargé de mission est jugé pour «*faux, usage de faux en écriture et usage public sans droit d'un insigne*».

## Trois autres enquêtes en cours

Les ennuis judiciaires ne s'arrêtent pas là pour Alexandre Benalla, puisque trois autres procédures judiciaires le concernant sont toujours en cours à Paris. L'une, sous l'égide du parquet national financier (PNF), porte sur des soupçons de «*corruption*» dans un contrat passé entre l'entreprise de Vincent Crase, Mars, et un sulfureux oligarque russe.

Une deuxième, confiée depuis novembre 2019 à un juge d'instruction, concerne le mystérieux coffre-fort que l'ex-chargé de mission possédait à son domicile pour stocker ses armes, et sur le contenu d'un autre coffre dans son bureau à l'Élysée. Alexandre Benalla est soupçonné d'avoir dissimulé des preuves dans le cadre de l'enquête sur les violences du 1er-Mai. Enfin, le parquet de Paris enquête depuis avril 2019 sur des soupçons de «*faux témoignage*» devant la commission d'enquête du Sénat.

Une procédure pour «*manquement aux obligations déclaratives à la HATVP*» (Haute autorité pour la transparence de la vie publique) a en revanche été classée sans suite en février 2020.